

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

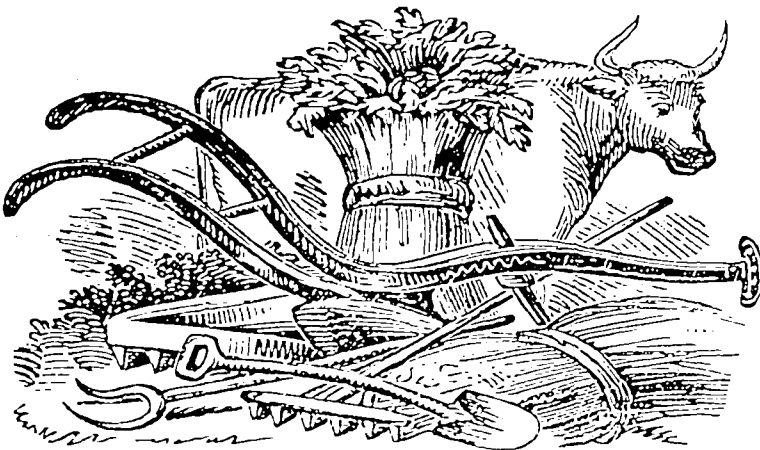
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jeudis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la *Gazette* et les demandes pour abonnement devront être adressées *franco*.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau, et les arriérés devront alors avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la *Gazette*.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, doivent être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2ème insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui desireront s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre *Gazette* agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Notre littérature

Nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs une nouvelle littérature de M. D. de Boden, intitulée "Elisabeth." qui ne manquera pas d'intérêt; elle formera 20 à 24 pages de notre *Gazette*. Nous publierons après cela deux histoires plus intéressantes même que la *Fille du Banquier*, et par le même auteur M. Bailloul.

Nous sommes pour le moment obligé de changer les types de notre littérature, devenus trop usés. Si tous nos abonnés s'empresaient de payer leur abonnement d'avance, nous serions alors en état de donner à la *Gazette des Campagnes* une nouvelle toilette, assez coûteuse cependant mais devenue nécessaire, en achetant des caractères neufs.

CAUSERIE AGRICOLE

PRÉPARATION DE LA NOURRITURE DES ANIMAUX

Les aliments dont doivent se nourrir les animaux leur sont ordinairement donnés tels qu'on les a récoltés. Cependant il y aurait profit à faire subir à ces aliments certaines préparations dans le but de les rendre plus appétissants, plus digestibles et d'une administration plus économique et plus facile.

Les substances qui ne sont engrangées qu'après dessiccation tels que les foin et les pailles, sont durs, racornis et échappent en grande partie aux forces de la digestion; les grains sont dans le même cas. Cette circonstance contribue pour une large part à leur faire accorder une valeur nutritive inférieure à celle qu'elles ont naturellement. Pour éviter à cet inconvénient, à la déperdition des principes nutritifs, on égruge ou on moule grossièrement les grains. On en agit ainsi surtout pour les pois, les vesces et les fèves. Pour les graines de céréales, c'est-à-dire l'orge, l'avoine et le seigle, ainsi que les fourrages secs, paille ou foin, il suffit de les ramollir, en les faisant tremper dans l'eau

chaude ou en les soumettant à un jet de vapeur.

Les racines sont des fourrages humides, très-précieux pour tous les animaux de la ferme pendant l'hiver. Les cultures pauvres en sont privées, tandis que les cultures avancées en retirent des avantages immenses, particulièrement pour les bêtes-à-cornes. Les racines ne peuvent constituer la ration complète; mais en mélange avec les fourrages secs leur valeur est incontestable. Il est toujours avantageux d'unir un aliment sec à un aliment aqueux, humide dont le jus tend à s'échapper.

Pour que ces mélanges puissent s'effectuer avec rapidité, il faut que les fourrages aqueux, racines ou tubercules soient divisés, coupés, et que les fourrages secs, foin ou paille, soient hachés.

Mais il n'y a pas que les bêtes à cornes qui se trouvent bien de l'emploi des racines dans l'alimentation, les porcs et les moutons en profitent aussi admirablement. Des expériences longtemps continuées par d'habiles agriculteurs ne laissent plus de doute sur l'efficacité des racines dans la nourriture des chevaux, pourvu que la proportion de ces racines ne soit pas trop considérable, par exemple ne dépasse pas un quart de l'alimentation totale.

La pratique la plus générale pour les betteraves, les navets et les carottes consiste à les donner crus. Quant aux patates, on les donne le plus ordinairement cuites. Cependant les ruminants, bêtes-à-cornes et moutons, les consomment à l'état cru sans inconvénient. Pour les porcs et les chevaux, il devient plus nécessaire de les donner cuites.

La manière la plus convenable d'opérer la cuisson des racines est à la vapeur. Il n'est pas nécessaire que l'opération soit faite au point qu'elle doit attendre pour l'alimentation de l'homme; lors même que les racines cuites sont encore fermes, les animaux les mangent et les digèrent avec facilité.

Après la cuisson, les racines sont écorées entre deux cylindres ou simplement au pilon et mélangées avec les farines

de grain délayées dans l'eau pour les porcs ou avec du foin et de la paille hachés pour les bêtes-à-cornes, les moutons et les chevaux.

Quelques éleveurs ont aussi adopté la méthode de faire cuire les aliments au four. Soumises à ce genre de cuisson, les racines doivent être plus nourrissantes à poids égaux, car elles ont perdu beaucoup d'eau et leurs principes nutritifs sont plus concentrés. Nous ne doutons nullement que ce mode ne doive convenir admirablement aux bestiaux à l'engrais et à tous ceux qui demandent une nourriture riche sous un petit volume.

Parmi les différentes préparations que l'on peut faire subir aux aliments du bétail, il faudra toujours choisir celles qui favorisent le plus le genre de production que doit donner le bétail nourri. L'animal de travail a besoin d'une nourriture qui entretienne sa vigueur. Il se trouverait donc fort mal nourri si on lui donnait les aliments les plus favorables à l'engraissement des animaux. Il en est de même de la nourriture des animaux en élève qui ne peut être la même que celle des adultes. Dans ces derniers cas, la nature des aliments et leur préparation doivent être et sont différentes.

Le pesage des animaux peut seul déterminer l'influence favorable ou défavorable de l'alimentation à laquelle ils sont soumis. Les bêtes adultes dont la production est régulière et durable, tels que les chevaux de trait, les vaches laitières, doivent recevoir une nourriture telle que leur poids reste constamment le même. Si l'alimentation est insuffisante, l'animal perdra de sa graisse, diminuera en vigueur et en vivacité; le cheval de travail sera moins résistant et la vache rendra moins de lait.

Une même quantité d'aliments qui, sans préparation, sera déclarée insuffisante pour le genre de production que l'on veut obtenir, peut devenir tout-à-fait suffisante si on la prépare convenablement.

Diverses expériences ont été entreprises dans le but de connaître l'augmentation de faculté nutritive qu'obtiennent les aliments après avoir subi certaines préparations. Un agriculteur du nom de H. Raley, après de longs essais, a obtenu les résultats suivants :

100 livres d'avoine brisée nourrissent autant que 170 à 180 livres d'avoine entière, pourvu qu'on ajoute à l'avoine brisée une quantité suffisante d'autre fourrage, paille ou foin hachés, qui force le cheval à mâcher. Un grain d'avoine qui traverse entier le corps du cheval ne le nourrit pas plus que ne ferait un morceau de bois du même volume.

100 livres de foin haché nourrissent autant que 130 à 140 livres de foin non haché. Ici encore à la condition qu'on y ajoutera une quantité suffisante de paille hachée.

100 livres de pois, vesces, fèves, moulus en farine, nourrissent autant que 300 livres des mêmes légumineuses consommées entières et même quand on les aurait fait tremper entières.

100 livres des mêmes céréales moulues grossièrement nourrissent autant que 130 à 160 livres de grains entiers.

100 livres de seigle concassé remplacent avantageusement 200 livres d'avoine.

100 livres de fèves, pois, vesces ou blé d'Inde concassés et trempés remplacent 300 livres d'avoine, et cuits remplacent 400 livres d'avoine.

Le trempage des fourrages augmente aussi leur valeur nutritive. Mais dans cette opération il faut une grande proportion pour ne rien laisser surir ni moisir.

Il est également nécessaire que la ration contienne une proportion suffisante de fourrage dur pour obliger les ani-

maux à mâcher. Enfin ceux-ci n'ont pas besoin d'autant d'eau.

100 livres de paille hachée et trempée nourrissent autant que 112 livres de paille hachée et non trempée.

100 livres de grains trempés nourrissent autant que 125 livres de grains non trempés.

100 livres de légumineuses trempées nourrissent autant que 130 à 150 livres de légumineuses non trempées.

Le même expérimentateur a aussi recueilli des résultats surprenants sur la cuisson des aliments, racines, fourrages et grains.

100 livres de patates cuites nourrissent autant que 160 à 180 livres de patates crues, pourvu qu'on ajoute aux patates cuites une quantité suffisante de paille hachée.

100 livres de foin cuit à la vapeur nourrissent autant que 170 livres de foin non cuit.

100 livres d'avoine cuite nourrissent autant que 300 livres d'avoine non cuite.

Une épaisse bouillie faite avec des grains moulus et à laquelle on ajoute de la paille hachée, nourrit autant que le double de grain et de fourrage entier. On peut ainsi ménager plus que la moitié du grain.

Il existe un autre mode de préparation au moyen de laquelle on arrive aux mêmes résultats quo par le trempage et la cuisson. C'est la fermentation; elle est moins commune que les précédents, mais elle se généralise rapidement et bientôt peut être on l'emploiera de préférence à tout autre. Elle a l'avantage d'économiser le combustible. Le seul inconvénient qu'on lui connaisse c'est de demander des soins plus minutieux.

La fermentation ne s'opère dans la masse des substances alimentaires mélangées ensemble que sous l'influence d'une certaine température. Si cette température est très-élevée, la fermentation se fera rapidement; mais si elle baisse, la marche de l'opération sera très-lente et même elle pourrait s'arrêter complètement. On doit donc éviter ces abaissements de température; par conséquent le local où s'opère la fermentation doit être suffisamment réchauffé, autrement on ne pourrait s'attendre à ce que les animaux eussent tous les jours et régulièrement leur nourriture préparée. Pour hâter la fermentation dans les temps froids on a aussi l'habitude d'arroser les aliments mélangés avec de l'eau à la température de 170 degrés Fahrenheit; par ce moyen, la fermentation s'opère en 36 ou 60 heures, suivant la saison.

Les hommes qui suivent la pratique de la fermentation prétendent que 150 livres de fourrage ainsi préparée nourrissent autant que 200 livres de fourrage à l'état naturel.

Les chiffres que nous avons reproduits plus haut ont été obtenus dans des expériences sur les chevaux. Les autres animaux de la ferme n'en auraient peut-être pas obtenu une égale influence; mais il est incontestable que toute préparation des aliments augmente leur valeur alimentaire. Il ne reste plus alors qu'à calculer si les dépenses de manipulation sont couvertes par l'élevation de la faculté nutritive.

La production de la viande et du travail est considérablement augmentée par l'emploi des aliments fermentés. Mais celle du lait s'en trouve très-mal.

Un agriculteur du nom de Crusius fit un essai sur 40 vaches aussi semblables que possible. 20 reçurent des aliments fermentés et les 20 autres n'eurent dans le même temps qu'une nourriture composée de mêmes fourrages, mais non fermentés. Le premier lot ne produisit que 1700 pots de lait, tandis que le second donna 2100 pots. Le même résultat a été obtenu à plusieurs reprises dans des circonstances analogues.

M. Decrombecque expérimenta sur des chevaux ; il les nourrissait avec des aliments fermentés et composés de foin, de paille, d'avoine concassée, de farine de graine de lin. Ils s'en trouvèrent très-bien. Il a même acquis la certitude que ces aliments privés d'avoine, remédient pour un temps plus ou moins long à la pousse des chevaux ; des faits nombreux lui ont prouvé.

M. Nivière a fait sur des bœufs à l'engrais des expériences concluantes. Tous les ans, il fait fermenter les aliments qui doivent nourrir ces animaux. La même nourriture produit, lorsqu'elle est donnée à l'état naturel, 2 livres de poids vivant, et donnée après fermentation 6½ livres. Au commencement de l'engraissement un mélange de 36 livres de paille et d'une demi-livre de pain de lin a fourni un accroissement moyen par jour de 2 livres du poids vivant par tête. D'après ses comptes, les frais de manipulation, y compris les soins donnés aux animaux ne s'élèvent qu'à un centin par jour et par tête.

M. Vannier nourrit ses jeunes animaux avec des aliments fermentés. Il possède 15 génisses de divers âges. Elles se maintiennent dans un état de santé florissant et sont surtout remarquables par le luisant de leur poil.

Enfin, dans quelques contrées, on fait des soupes dans lesquelles entrent du son, de l'avoine moulue, des patates, des navets cuits et écrasés, de la farine d'orge ou de seigle. Le tout est salé et distribué tantôt froid, tantôt chaud, tantôt épais, tantôt clair. On trouve ces *bouettes* excellentes et dans les grandes fermes, on construit des fournaux exprès pour ces préparations.

Bientôt nous ferons connaître les manières d'opérer les plus économiques dans les différentes préparations des aliments.

REVUE DE LA SEMAINE

Notre Saint-Père, dans la réunion qui a eu lieu le 27 octobre pour la préconisation des évêques italiens et français, a prononcé en présence des cardinaux, un de ces discours éloquentes et énergiques qu'il sait si bien trouver dans les circonstances difficiles. Faute d'espace, nous n'en reproduisons ici que les passages les plus saillants :

..... Il n'est pas nécessaire, Vénérables Frères, d'énumérer devant vous les attentats que Nous avons plusieurs fois déplorés dans Nos allocutions et dans Nos lettres encycliques adressées aux évêques du monde entier. Car les graves injustices et les actes odieux d'hostilité commis sans relâche depuis si longtemps dans cette malheureuse Italie contre l'Eglise catholique et contre le Siège apostolique sont connus de tous, et si éclatants qu'il est également impossible de les nier sans impudence ou d'invoquer une seule excuse pour en atténuer l'odieux.

« Depuis que cette ville a été occupée par la force, ces persécutions, que Nous avons été forcé, avec vous, de voir et de subir, sont arrivées à ce point que nous pouvons, avec raison, répéter ces paroles du Roi-Prophète : *J'ai vu l'iniquité et la contradiction dans la ville : jour et nuit l'iniquité l'entoure jusque par-dessus les murailles ; la souffrance et l'injustice habitent en elle.*

« En vérité, Nous sommes presque accablé par le flot montant de ces maux, et pourtant, avec l'aide Dieu qui fortifie Notre faiblesse, Nous ne refusons pas de souffrir plus cruellement encore pour la justice.

« Bien plus, Nous sommes prêt à subir de très-grand cœur la mort même, s'il plaisait au Dieu des miséricordes d'agréer pour la paix et la liberté de l'Eglise, l'humilité de

Notre sacrifice.

« Mais parmi tant de sujets de douleur, celui qui Nous cause la tristesse la plus vive, c'est le veuvage des nombreuses églises qui, dans cette malheureuse Italie, sont privées depuis longtemps du secours de leurs pasteurs ; de cette situation il est sorti un besoin pressant de secours spirituels qui oppressent tous les jours davantage les peuples fidèles, dans l'état calamiteux des choses et des temps. Cette nécessité est devenue telle que la charité de Jésus-Christ nous presse d'y pourvoir.

« C'est pourquoi, considérant le grand nombre de sièges vacants, considérant que des provinces d'Italie très-vastes et très-peuplées comptent à peine deux évêques, considérant la violence d'une longue persécution contre l'Eglise et les efforts des impies pour enlever des cœurs la foi catholique en Italie ; enfin, considérant le péril de persécutions plus grandes qui menacent la société civile elle-même, Nous avons jugé qu'il ne fallait point tarder davantage à secourir, autant qu'il est en Nous, Nos chers fils les fidèles d'Italie, qui Nous ont souvent fait entendre leurs plaintes au sujet de leur délaissement. »

Puis, après avoir annoncé que bientôt il pourvoira aux sièges vacants, repoussé encore une fois la fameuse loi des *garanties*, et fait connaître l'impiété et la perversité des misérables qui repoussent les décrets du Concile du Vatican, prétextant que l'ancienne doctrine de l'Eglise est changée, le vénérable Pie IX ajoute :

« Peut-on, Vénérables Frères, imaginer et forger rien de plus injuste et en même temps de plus absurde que ces calomnies ? Cependant Nous avons à déplorer qu'en certains endroits les gouvernants se soient laissés prendre à ces insinuations perfides, et que, sans tenir aucun compte du scandale du peuple fidèle, ils n'aient pas hésité à patronner ouvertement ces nouveaux sectaires et à les confirmer par des faveurs dans leur rébellion.

« En même temps que Nous exposons aussi brièvement devant vous Notre douleur, Nous voulons donner le grand éloge qu'ils méritent aux illustres évêques de ce pays (et, parmi eux, Nous voulons honorer d'une mention spéciale Notre Vénérable Frère l'archevêque de Munich) qui, par leur étroite union, leur zèle pastoral, leur courage admirable et leurs savants écrits, défendent avec éclat contre ces attaques la cause de la vérité.

« Nous adressons aussi une part de ces félicitations à la piété et à la fidélité du clergé et du peuple qui, par la protection de Dieu, répondent courageusement à la sollicitude de leurs pasteurs.

« Pour nous, Vénérables Frères, tournons nos yeux et nos cœurs vers la source d'où peut nous venir le secours qui nous est nécessaire. Ne cessons donc, ni la nuit ni le jour, de crier vers le Dieu très-clément, afin que, par les mérites de Jésus-Christ, son fils, Il envoie sa lumière dans les esprits qui s'égarant, et que, voyant l'abîme où ils sont, ils se hâtent de pourvoir au salut de leur âme ; afin que, dans un si grand combat, Il continue à donner abondamment à son Eglise, l'esprit de force et de zèle ; afin qu'Il daigne hâter, par l'oblation des saintes œuvres, par les dignes fruits de foi et par les sacrifices de justice, l'avènement des jours désirés de propitiation où les erreurs et les adversités seront détruites, où le règne de la justice et de la paix sera rétabli, où Il offrira à la majesté divine les sacrifices de louange et d'actions qui lui sont dus. »

Ainsi parle Pie IX. Quel sujet de joie pour le monde catholique ! Dans ces temps d'affaissement moral, d'iniquités et de crimes, nous catholiques et nous seuls pouvons mon-

trer quelque chose de pur, de vrai, d'honnête et de grand. Cette supériorité nous la voyons dans notre auguste Chef, il en est la personnification et elle rejaillit sur les fils dévoués du Saint-Siège. Ailleurs, plus nous cherchons et plus nous trouvons de bassesses et d'ignominies. Dans toute l'Europe, l'Eglise est vaincue matériellement ; mais elle triomphe dans l'ordre moral ; et, tandis que ses adversaires se vautrent dans les ordures, elle seule reste debout grande et pure.

L'Internationale est à l'œuvre à Rome. Le pétrole, le feu voilà son programme. Au commencement de ce mois, le feu a été mis à la basilique des Saints-Apôtres, sans que l'on pût en connaître l'origine. L'opinion publique qui a tout à craindre de la secte a été pendant quelque temps fortement émue, et la terreur s'est emparée de toute la ville. Cependant, la rapidité des secours et l'énergie des vigils a éteint l'incendie avant qu'il eût atteint de trop grandes proportions.

Les autorités piémontaises ne peuvent supporter la vue des souvenirs que les fidèles Zouaves pontificaux ont laissés à Rome. Pie IX avait fait élever au milieu du cimetière St-Laurent un monument à la mémoire des héroïques soldats tombés à Montanà. La municipalité de Rome vient d'ordonner de faire disparaître ce monument et de le remplacer par un autre plus à sa convenance. Voici la teneur de ces délibérations :

“ On enlèvera des pierres tumulaires les noms des soldats pontificaux, afin qu'on sache bien qu'à l'exception de cinq ou six, tous ces adversaires de l'unité italienne étaient des étrangers venus de toutes les parties du monde.

“ On ôtera également l'inscription principale et on lui substituera celle-ci..... ”

Nous passons le reste sous silence. Le monde catholique en voit assez pour se convaincre qu'entre l'impie et le Vandal la différence est nulle.

La France se réorganise, dit-on ; après la réorganisation de l'armée, vient celle de l'enseignement. Mais peut-on bien appeler réorganisation ce qui se passe aujourd'hui dans cette pauvre France livrée à des hommes qui méconnaissent ses plus pures aspirations ? N'est-ce pas plutôt de la désorganisation ? Voyons. La commission, chargée d'étudier les questions relatives à l'enseignement, vient de publier ses délibérations et son programme d'étude. Entre autres stupidités, nous voyons la suivante : *La religion ne peut être enseignée dans les écoles publiques et parmi les raisons qu'on avance à l'appui, l'une d'elles affirme que l'Etat ignore la religion.*

C'est un fait accepté par l'expérience de tous les peuples que sans la religion il ne peut y avoir de bonne éducation possible. Chez les peuples l'enseignement religieux étant considéré comme indispensable à l'éducation du citoyen, et les lois en faisaient une obligation. Aujourd'hui on pense autrement, l'expérience des siècles n'est comptée pour rien. En plein dix-neuvième siècle, dans ce siècle de lumières comme on dit, et qui devrait être appelé plus judicieusement le siècle des ténèbres, une nation civilisée, soit disant catholique, chasse la religion de l'enseignement, chasse Dieu des écoles. Il peut se faire, il est même probable que les chefs du gouvernement français ignorent la religion ; mais la France n'a-t-elle pas des communautés religieuses, n'a-t-elle pas un clergé savant, qui connaissent la religion ? Qu'on leur confie l'enseignement, et le peuple apprendra cette religion que ses gouvernants ignorent. Mais non, on ne fera pas, on ne veut pas faire cela, et c'est dans le but d'en frustrer les instituteurs naturels qu'on travaille à la réorganisation de l'enseignement.

On parle aujourd'hui d'élever un monument aux saints martyrs tombés sous les coups de l'affreuse Commune de Paris. Espérons que cette heureuse idée fera son chemin et que l'on pourra voir le monument commémoratif du sacrifice des saints prêtres qui ont donné leur sang pour la sanctification de leurs semblables.

Les séances de notre Assemblée Législative se suivent mais ne se ressemblent pas. Cela est dans l'ordre, il faut qu'il en soit ainsi autrement la monotonie tuerait nos Membres et nous avons besoin de toutes leurs facultés et de toute leur énergie pour mener à bon port, la petite barque de la Province de Québec.

La séance du 22 a été des plus intéressantes et marquera dans les annales de Québec. Dans l'après-midi, le *bill* de M. Fournier sur l'indemnité des membres fut proposé pour sa seconde lecture. Le député de Montmagny a fait, en faveur de son nourrisson, un plaidoyer des plus habiles. Il a déployé tout son savoir faire et quoique la question fut des plus épineuses il s'en est retiré sans trop de meurtrissures.

L'Hon. M. Chauveau a répondu victorieusement à M. Fournier, il lui a fait voir entre autres choses que les hommes éminents qui représentent en chambre les intérêts du pays doivent recevoir un salaire digne de la position qu'ils occupent ; et il termina en disant que la chambre décidera ce que l'indemnité doit être. Il n'y a pas, dit-il, de longues discussions à faire sur ce sujet et je crois que l'opposition ne présente ces mesures que pour passer du temps et faire croire au public qu'elle travaille beaucoup.

M. Joly parla ensuite en faveur de M. Fournier. Dans son discours il fit un excellent parallèle entre cette Province et celle d'Ontario. Pourquoi, dit-il, ne prendrions-nous pas l'Ontario pour modèle ? Est-ce parce que cette province est plus riche que la nôtre ? que le rouage administratif y est plus économique que le nôtre ? est-ce parce que la pratique la plus sage économie dans les dépenses ? Il me semble que nous devrions également diminuer les nôtres, c'est un devoir pour nous. Ici les dépenses de la législature sont doubles, c'est là une nécessité qui nous oblige à économiser de toutes parts.

Plusieurs autres membres adressèrent la parole, puis le vote fut pris. Le *bill* de M. Fournier rassembla 28 voix et le gouvernement 35.

La séance du soir a été toute absorbée par la discussion du *bill* de M. Marchand demandant l'abolition du double-mandat.

Nos députés étaient en verve et la perspective de plaire à leurs électeurs leur a fait faire des prodiges de valeur. La bataille a été chaude surtout entre M. Chauveau d'une part et M. Holton et Joly de l'autre. Pendant quelque temps la discussion roula sur certaines épithètes appliquées par l'hon. Premier aux deux chefs de l'opposition et des paroles aigres-douces se succédèrent assez rapidement.

M. Méthot, député de Nicolet prit aussi part à la discussion. Il n'est pas contre le principe du double mandat mais il ne peut reconnaître l'utilité de son application dans tous les cas. S'il y avait, dans un comté, qu'un seul homme capable de lutter avantageusement contre un autre qui, malgré sa popularité, aurait de mauvais principes, et que cet homme fut déjà mandataire pour l'une des Chambres, il servirait certainement du devoir de tout homme à bons principes de donner les deux mandats au même homme.

La discussion se continua encore pendant assez longtemps, puis le vote étant pris, le cabinet obtint une majorité de cinq voix.

Nous sommes heureux de constater ici que notre législa-

turo locale est parfaitement composée. La plupart de nos membres savent prendre dans l'occasion et avec ardeur les intérêts de leurs électeurs. L'agriculture surtout y possède de nombreux amis qui travailleront dans la mesure de leurs forces à l'amélioration de notre situation agricole.

La séance du 23 courant ne nous laisse plus de doute à cet égard. M. le docteur LaRue, député de Portneuf, prenant en considération la nécessité des améliorations en agriculture, a proposé qu'instruction soit donnée au Comité de l'Agriculture et de l'Immigration de s'enquérir des moyens les plus propres à aider et faire progresser la classe agricole.

Cette initiative du docteur LaRue nous remplit de joie, car comme lui nous savons que notre population laisse beaucoup à désirer sous le rapport des connaissances, et qu'il faut travailler à répandre les saines notions sur l'agriculture. Son discours a été court; mais il est rempli du plus pur patriotisme et donne les meilleures suggestions sur les moyens propres à faire surgir le progrès.

M. Méthot appuya fortement M. LaRue. Ces deux amis du cultivateur ont soutenu leurs opinions avec une force qui prouve combien leurs convictions sont fermes. M. Roy notre député a aussi pris une large part dans ce débat. M. Joly a également appuyé M. LaRue tout en repoussant certaines accusations portées contre le Conseil d'Agriculture.

Le cabinet n'a pas eu de voir soutenir les propositions du député de Portneuf pour des raisons d'économie. On apprend que les propositions du docteur LaRue ont été rejetées; nous le déplorons; mais le gouvernement doit être assez sage pour satisfaire aux justes besoins de l'agriculture.

La séance de vendredi a été rempli par l'exposé financier de M. Robertson.

Les causeries du dimanche

Nous venons de parcourir les *Causeries du Dimanche* de M. A. B. Routhier. Déjà nous avions eu le plaisir de lire la plupart de ses causeries dans le *Courrier du Canada* et nous avons assisté à la représentation de *La sentinelle du Vatican* donnée au Collège de Ste. Anne l'année dernière. Cependant c'est avec un intérêt nouveau que nous avons revu les religieuses pensées de l'auteur dans l'ouvrage qu'il offre au public canadien.

C'est bien l'occasion de dire : *qui aime la religion, aime sa patrie*. En effet toutes les pages du livre de M. Routhier respirent le patriotisme le plus pur et la foi la plus ardente. L'amour de Pie IX surtout y occupe la première place. On voit que pour le catholique convaincu, l'Auguste prisonnier du Vatican est la représentation de tout ce qui est grand, beau et saint sur la terre. Ah! le Canada doit être fier de posséder des hommes qui, comme M. Routhier, se font un devoir de travailler à la glorification du boulevard de la vérité, de cette Eglise catholique, apostolique et romaine personnifiée dans l'illustre Pie IX.

Pour nous, dont les convictions religieuses et politiques sont connues, nous considérons que le livre de M. Routhier est un trésor, un ami intime de la famille et qu'il doit être le nécessaire habituel des longues soirées de l'hiver.

Les *Causeries du Dimanche* sont bien nommées. Elles occupent avantageusement la langue et l'esprit de tout le monde pendant ce saint jour du dimanche si souvent employé en futilités pour ne pas dire plus.

Nos bons écrivains canadiens occupent aussi une large place dans ce livre. Tout ce qui est honorable y est mentionné. Nous y remarquons aussi quelques critiques; mais elles sont faites avec un si grand tact qu'elles sont plutôt

propres à guider qu'à froisser les écrivains qui en sont l'objet.

Les *Causeries du Dimanche* sont en vente à la librairie agricole de la *Gazette des Campagnes*, le prix du volume est de 75 centimes ou *trois trente sous*.

Nos remerciements les plus sincères à l'autour pour l'envoi d'un exemplaire.

Remerciements

Nous offrons nos remerciements à M. Wm. Ferguson pour la demande qu'il nous fait de six abonnements à la *Gazette des Campagnes*, pour la société d'agriculture de Tracadie, au Nouveau-Brunswick. C'est un bel exemple offert aux Sociétés d'agriculture qui nous avoisinent.

Nous offrons également nos remerciements au Révd. M. F. Caron pour sa demande de trois abonnements à la *Gazette* qu'il nous prie d'adresser à ses neveux. Nous remercions aussi les Zouaves pontificaux du lac Mégantic pour leur souscription à trois numéros de la *Gazette des Campagnes*.

CORRESPONDANCE

Concours agricoles

M. le Rédacteur,

Comme cultivateurs nous éprouvons toujours un certain plaisir à voir notre Chambre Provinciale saisie de questions agricoles. Heureusement que nous avons là un grand nombre d'amis qui ont véritablement à cœur de faire quelque chose pour le progrès agricole. Vous devez sans doute être fier de compter parmi ces vaillants défenseurs de nos intérêts un de vos anciens élèves de l'école d'agriculture de Ste. Anne, M. Ovide Méthot, député de Nicolet.

Parmi ces législateurs, j'aime surtout à constater les efforts de M. le Dr. LaRue, député pour le comté de Portneuf. Si ses projets n'obtiennent pas toujours le succès qu'il serait en droit d'espérer, il a au moins la satisfaction de travailler à une bonne œuvre, et de remplir à la lettre le mandat qui lui a été confié par des cultivateurs; ce serait à tort si par sa conduite il était taxé de faire de la réclame électorale, comme semblait l'insinuer quelqu'un à l'égard de ceux qui ont eu dernièrement la hardiesse de parler d'agriculture en Chambre.

Le projet de loi soumis à la Chambre par M. le Dr. LaRue, le 23 novembre, méritait, suivant moi, la sérieuse et la plus prompte considération de nos législateurs. M. LaRue, par une profonde étude de la science agricole, et par ses constantes observations sur notre situation, devait sans doute désirer quelques changements.

Comme médecin, M. le Dr. LaRue sait que lorsqu'il est appelé à soigner quelqu'un dans une maison, il doit plutôt porter ses soins au malade qu'aux personnes en santé qui se trouvent au logis. Ce Monsieur en fait l'application comme législateur; car, en Chambre, il se croit le médecin du cultivateur malade: là où il entrevoit le mal, il essaye à appliquer le remède.

M. le Dr. LaRue ne méconnaît pas les efforts de notre Gouvernement, du Conseil et des Sociétés d'agriculture qui ont dû faire la dépense de *cinquante-neuf mille sept cent quarante-huit piastres* (\$59,748) pour promouvoir nos intérêts agricoles, et cela pour une seule année. Cependant ce Monsieur veut qu'il soit fait quelque chose de plus, sans

entraîner de nouvelles dépenses de la part du Gouvernement.

Il y a, M. le Rédacteur, des malades parmi nous ; ils sont en grand nombre. N'est-il pas malade le cultivateur qui double tout au plus sa semence, quand bien souvent il peut à peine la retirer ? N'est-ce pas de lui dont il faut s'occuper, qu'il faut prendre par la main, guider les pas incertains et le mener à bien ? Une fois qu'il aura été mis dans la bonne voie, il ira tout seul, et chaque année il augmentera ses produits.

M. le Dr. LaRue a compris que les véritables malades en agriculture, étaient les cultivateurs pauvres ; que les avantages d'améliorer leur conditions agricoles devaient arriver jusqu'à eux. Il est bien vrai qu'une somme assez ronde a été dépensée pour promouvoir la cause de l'agriculture dans le pays, mais combien de pauvres en ont profité ?

Jusqu'à présent, M. le Rédacteur, on s'est appliqué à stimuler le zèle des grands propriétaires auxquels les ressources autant que les efforts permettent d'entreprendre des améliorations. Les primes offertes par le Conseil et les Sociétés d'agriculture n'ont pu pénétrer dans la masse qui ne peut soutenir la concurrence avec le riche, par la raison bien simple que pour faire aussi bien que lui, il faudrait avoir les mêmes moyens. Cet état de choses a porté tellement le découragement chez les cultivateurs, que loin de partager ou bénéficier de ces Sociétés d'agriculture, ils ignorent même en certains endroits l'existence d'une telle Société dans leur propre comté ; là, le zèle des directeurs de ces sociétés d'agriculture est si apathique qu'ils ne se donnent pas même le trouble de recruter des membres ; aussi n'y compte-t-on pas plus de membres qu'il y a de directeurs. Les souscriptions sont faites en bloc, et l'argent du Gouvernement est accordé suivant le plus ou moins d'argent souscrit. Le Gouvernement est par là trompé bien souvent, et les efforts qu'il fait par l'intermédiaire du Conseil agricole pour améliorer la condition des cultivateurs sont infructueux.

A peu d'exception près, les sociétés d'agriculture ne favorisent que le riche. Il serait avantageux, pour le développement du progrès agricole, de modifier le genre des primes ou des récompenses ; de ne plus les laisser circonscrites dans un cercle restreint, mais bien de les étendre, du sommet à la base, sans qu'il soit besoin pour cela d'éliminer les hommes de profession ou ceux qui ne font de l'agriculture qu'en amateurs ; car le fruit de leur exemple produit de trop bons résultats. Nous ne voudrions pas voir ces Messieurs mettre leur argent aux banques, et nous priver de l'avantage de profiter d'innovations agricoles qu'eux seuls peuvent se permettre.

Il devrait y avoir nécessairement quelques changements au système de concours pour les terres les mieux tenues. Il faudrait favoriser le développement des petites propriétés, donner aux cultivateurs ne possédant qu'une certaine étendue de terre, les moyens de concourir ; accorder à chacun de ces terres un point de mérite, pour la meilleure tenue de la ferme, des bestiaux, de l'outillage, des bâtiments ruraux, etc. Une prime accordée alors au cultivateur qui se serait distinguée par une amélioration quelconque sur sa ferme, encouragerait celui qui l'aurait obtenue, exciterait le zèle et l'émulation de ses voisins, et produirait sur tous un effet beaucoup plus efficace que ces fortes récompenses qui ne sont accessibles qu'à des hommes dont la position sociale et de fortune semble, aux yeux des cultivateurs, bien différente de la leur.

Ce témoignage particulier d'intérêt donné à la classe peu aisée des cultivateurs, provoquerait parmi eux une heureuse émulation.

J'espère, M. le Rédacteur, que les délibérations du Comité auquel ont été référées les résolutions de M. le Docteur LaRue, auront pour résultat d'obtenir quelques changements favorables au succès de l'agriculture.

ISIDORE LE-LABOUREUR.

Les moutons dans une culture pauvre

Quelques cultivateurs de notre connaissance ressentent beaucoup d'antipathie pour les moutons, par la raison qu'ils rasant trop l'herbe. Nous, au contraire, nous considérons cette tendance comme leur recommandation. Ils ne rasant de trop peu que lorsque l'herbe est courte, et l'herbe est courte seulement dans les cultures pauvres. Ces dernières sont nécessairement encombrées de ronces, de mauvaises herbes, de broussailles, dans les coins des clôtures. Dans ces conditions, nous dirions au cultivateur qui a vingt piastres ou plus en main : achetez autant de brebis que vous pourrez en avoir avec cette somme et choisissez-les de l'âge de trois ans au plus. Mettez-les dans les champs infestés de mauvaises herbes et donnez-leur un supplément de son de blé et de farine d'avoine dans la proportion d'une pinte par jour, et pourvoyez-les d'eau et de sel suivant leur besoin. Ils raseront d'abord les ronces et en purgeront la terre, toutes les parties du champ seront parcourues dans tous les sens et les mauvaises herbes n'auront aucune chance d'échapper. Tâchez d'obtenir un bon bélier (un *south-down* serait préférable) et au printemps si vous êtes heureux, c'est-à-dire, si vous donnez à vos brebis des soins convenables et si vous les nourrissez régulièrement, vous élèverez plus d'agneaux que vous n'avez de brebis. La somme employée sera plus que doublée et la laine et l'engrais paieront l'intérêt et la nourriture. Au printemps vous pourrez ensemeur ce champ avec la certitude d'obtenir une augmentation de cinquante p cent sur la récolte.

Du pansage des animaux

Le but que nous nous proposons en publiant cet article sur le pansage, n'est pas de montrer ici ce sujet dans toutes ses parties ni d'en dire quelque chose de nouveau ; nous voulons seulement démontrer ses avantages qu'il y a, d'une part, à mettre cette opération convenablement en pratique ; et d'autre part, les inconvénients qu'il y a à la négliger totalement ou seulement en partie. Enfin, nous avons eu en vue de rappeler ou de faire connaître aux cultivateurs quelques faits pratiques, afin de répandre et de généraliser ceux-ci, autant que possible, dans les campagnes.

Voici ce qu'écrivit M. Paqueo, médecin-vétérinaire :

1. *Définition du pansage.*—Le pansage est un ensemble d'opérations que l'on pratique sur la surface du corps d'un animal dans le but de conserver à la peau et au pourtour des ouvertures naturelles toute leur liberté fonctionnelle.

2. *Avantage.*—Le pansage, outre la propreté qu'il entretient à la surface du corps, concourt aussi à entretenir la santé de l'animal. Sans le pansage, la peau se recouvre de produits étrangers dont les uns sont secrétés par la peau même, les principes de la sueur, les débris superficiels de l'épiderme, que l'on nomme vulgairement paillettes ou écailles, et les poils ; d'autres matières étrangères à l'organisme, comme les poussières soulevées par les vents et celles provenant des fourrages ou encore des parasites dont nous parlerons plus loin.

3. *Effet de la saleté.*—Ces matières en s'accumulant sur la peau, produisent un double effet dont les conséquences ne peuvent pas être perdues de vue, car elles empêchent la libre exhalation des produits de la sécrétion cutanée, c'est-à-dire qu'elles interceptent la transpiration et alors il en résulte des affections ayant principalement leur siège dans l'appareil respiratoire. De ce nombre sont la moive, le farcin, etc.

4. *De la sueur.*—La sueur, en s'évaporant à la surface du corps, laisse déposer des produits salins surtout, qui, en se mélangeant à la matière sébacée, aux débris épidermiques, etc.,

forment au bout d'un certain temps sur la peau une couche quasi imperméable; or, l'on connaît les effets des enduits imperméables appliqués sur une grande partie du corps: c'est la mort par asphyxie en 24 à 48 heures. Ce fait physiologique suffit pour faire comprendre la haute importance du pansage au point de vue des fonctions de la peau. Cependant ce n'est pas là le seul accident que l'on puisse voir survenir chez des animaux mal pansés; les matières étrangères accumulées sur la peau y produisent une irritation, un prurit fatiguant pour l'animal et qui force celui-ci à se frotter contre les corps durs; à la suite de ce frottement réitéré, il y a dénudation du derme, exsudation et formation de plaies, de croûtes.

5. *Accidents malindits, suite du défaut de pansage.*—Lorsque cette irritation est permanente et assez forte, on peut voir survenir des accidents nerveux, tels que les convulsions chez les animaux sensibles; mais dans tous les cas, elle aura toujours comme conséquence immédiate des phénomènes de réflexion qui amèneront dans les diverses parties de l'économie un mouvement de décomposition plus considérable, par suite de l'excitation et du mouvement continu que cette irritation produit sur l'animal.

6. *Economie que produit le pansage.*—Si l'animal, ainsi mal soigné, subit des dépêditions plus ou moins considérables, il demandera naturellement plus de nourriture pour s'entretenir. Cette conséquence est connue depuis longtemps; c'est une notion populaire et presque toutes les personnes savent qu'un animal bien pansé est à moitié nourri. C'est encore l'importance du pansage et l'action qu'il exerce sur la nutrition qui a fait dire que le jeu de l'étrille équivalait à un picotin d'avoine. Au reste, il est à remarquer que de deux chevaux, par exemple, dont l'un sera parfaitement nourri mais mal pansé, et l'autre pansé régulièrement quoique moins bien nourri, celui-ci se conservera en meilleur état que le premier, toutes choses étant égales d'ailleurs.

7. *Autres inconvénients du défaut de pansage.*—Outre les effets nuisibles qui résultent du défaut de pansage et que nous avons déjà rapportés, il en est encore bien d'autres.

8. *Agglomération des parasites.*—Quand des matières étrangères sont accumulées en grande quantité sur la peau, elles constituent un milieu approprié aux parasites; ceux-ci s'y implantent, ils y trouvent tout ce qui est nécessaire pour vivre, ils s'y développent, s'y multiplient et l'on voit alors abonder sur la surface tégumentaire, soit des parasites animaux (épizoaires) soit des parasites végétaux (épiphytes).

9. *Affections dartreuses.*—Certaines affections dartreuses sont dues à des végétaux parasites appartenant aux groupes des algues, des champignons et des muscadinées, végétaux cellulaires de l'organisation la plus simple et que l'on ne peut apercevoir qu'à l'aide du microscope.—Un fait remarquable est qu'il est bon de rappeler ici, puisqu'il a son application pratique, c'est que l'évolution de ces végétaux est facilitée par l'obscurité; ainsi les affections cutanées dues à ces végétaux parasites se développent sur des animaux placés dans l'obscurité plutôt que sur ceux qui se trouvent au grand jour ou en plein air. Une preuve de ceci, c'est qu'on rencontre fréquemment de ces végétaux sur des animaux vivant dans des écuries.—*A continuer.*

Les poux sur les volailles

Nous traduisons de l'*American Agriculturist* pour la *Gazette des Campagnes*:

Pour débarrasser les volailles de ces insectes qui deviennent quelquefois en très-grand nombre et font souffrir beaucoup les animaux de basse-cour, enlevez du poulailler tous les perchoirs, les nids, les boîtes et tous les autres objets mobiles. Sortez également toutes les tablettes, les supports entre lesquelles pourraient se former des crevasses, de manière que l'intérieur du poulailler soit bien uni et sans saillies. Alors faites un bon lait de chaux dans lequel vous mettrez une once d'acide carbonique par seau de chaux liquide. Blanchissez complètement l'intérieur, puis l'extérieur du poulailler. Lorsque cette première opération est terminée, frottez les perchoirs avec un enduit épais composé de saindoux et d'huile

de kérosine, afin que les volailles, en venant s'y jucher, en détachent quelques parcelles avec leurs plumes. Frottez également le dessous des ailes des volailles avec un peu de la même composition.

Ce moy n débarrassera le poulailler des poux et les poules se délivreront bien de ceux qu'elles ont sur le corps pourvu que le poulailler n'en contienne plus. Au bout d'un mois ou avant, s'il en est besoin, blanchissez de nouveau et graissez les perches en prenant soin de bien boucher les trous et les crevasses qui se forment dans les perches et les poteaux. Il est très-bon de faire chauffer les perches dans un feu de paille avant de les poser.

Petite chronique

CONSEIL D'AGRICULTURE.—Dans la dernière réunion, qui a eu lieu à Québec, le 17 et le 18 de ce mois, le Conseil d'Agriculture s'est occupé d'une question très-importante: Le Drainage.

MM. Pilote, Joly, Beaubien, Blackwood et Casavant ont pris part à la discussion qui s'est élevée à ce sujet.

M. Casavant a traité la question d'une manière très-pertinente. Il a émis des idées remarquables sur le drainage, la manière de le faire, et ses effets sur la végétation. Il a été décidé de prendre des mesures pour promouvoir dans tout le pays, l'amélioration si utile du drainage au moyen de tuyaux ou toiles.

Le drainage n'est peut être pas un ouvrage à recommander d'une manière trop générale, maintenant dans notre pays, à cause des moyens relativement peu considérables d'une grande partie de nos cultivateurs. Cependant, en elle-même la chose est excellente, et pourvu que cette amélioration ne s'introduise que suivant les ressources des cultivateurs, par degré, il est hors de doute que l'agriculture en retirera de grands bénéfices. Ceux qui en ont fait l'expérience sont unanimes à le prétendre. Le Conseil d'Agriculture a donc pris, en cette occasion, une décision importante et de nature à donner une favorable impulsion au développement de la principale industrie canadienne.

Il a été question des journaux agricoles à cette assemblée. On songe à faire des nouveaux arrangements avec ces publications.

La part qu'a prise M. Casavant dans les délibérations du Conseil, depuis qu'il en fait partie, lui ont acquis l'estime de ses collègues. Tous rendent justice à son mérite, à son expérience, et à ses connaissances tant pratiques que théoriques.—*Courrier de St. Hyacinthe.*

Un correspondant du *Journal d'Agriculture de St. Hyacinthe* écrit ce qui suit:

« La *Gazette de Montréal*, dans un de ses derniers numéros, suggère au gouvernement de Québec de faire une enquête sur les sociétés de colonisation; afin de s'assurer si elles remplissent réellement le but de la loi en vertu de laquelle elles sont créées.

« J'ose affirmer, M. le Rédacteur, que la suggestion est pleine d'apropos.

« Les sociétés de colonisation sont appelées à faire et peuvent faire beaucoup de bien; mais l'égoïsme et l'ambition peuvent abuser d'elles comme de toute chose bonne en soi. Il n'y a pas de doute, par exemple que plusieurs sociétés de colonisation détiennent des terres dans le but de frauder la loi et non de promouvoir le progrès du pays. Certaines de ces sociétés semblent même vouloir remplacer cette classe de grands propriétaires qui a tant et si longtemps retardé le mouvement de la colonisation parmi nos compatriotes. »

RECETTES

Ciment à l'épreuve du feu et de l'eau

Dans une chopine de lait mettez une égale quantité de vinaigre pour le faire cailler. Ne prenez que le petit-lait, ajoutez-y quatre ou cinq œufs et battez bien le tout. Lorsque le mélange est complète, ajoutez de la chaux vive en poudre bien

assée en quantité suffisante pour former une pâte ayant la consistance de la colle épaisse.

Ce ciment, appliqué sur les morceaux de vaisselles cassées et sur les crevasses de toute espèce, les recouvre modérément. Il sèche rapidement et résiste à l'action de l'eau et du feu très-ardent.

Le savon du pauvre

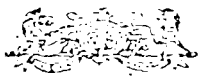
C'est un savon qui ne coûte que la peine de le recueillir. Il nettoie rapidement et complètement toute espèce de linge et contils écrus ou de couleur dont l'usage est si général dans les campagnes.

Ce savon, c'est la terre glaise.

On voit des vêtements de prix, dont la couleur primitive avait entièrement disparue sous les taches de graisse, reprendre la netteté et l'éclat du drap neuf en moins de dix minutes, par le procédé suivant :

On fait detremper de la terre glaise dans un peu d'eau pendant un quart d'heure. Pour le dégraissage d'un vêtement complet en drap, on délaye quatre livres de terre glaise environ dans une pinte d'eau, et on répand cette espèce de purée sur les vêtements à dégraisser, préalablement placés dans un baquet. On ajoute peu à peu de l'eau à mesure qu'elle est absorbée par les étoffes. Puis, quand les étoffes sont bien imprégnées, sans être noyées dans le liquide, on les petit comme s'il s'agissait d'un savonnage. Au bout de quelques minutes, on rince les vêtements à grande eau, et on les retire parfaitement nettoyés.

Les contils ne conservent les nuances du neuf que par ce moyen, bien connu des dégraisseurs.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à OUAOUAIS, jusqu'à MIDI, VENDREDI, LE 22 DÉCEMBRE,

pour le transport des Malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre années, dans chaque cas, à partir du 1er AVRIL prochain, entre les places mentionnées ci-dessous :

Entre la RIVIÈRE AUX RENARDS et SAINTE ANNE DES MONTS, une fois par semaine ;

Entre le BASSIN DE GASPÉ et PERCÉ, trois fois par semaine ;

Entre L'ISLE AUX COUDRES et LA BAIE SAINT PAUL, trois fois par semaine ;

Entre LA BEUCE et SAINT BERNARD, une fois par semaine ;

Entre L'ISLET et SAINT CYRILE, deux fois par semaine.

Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement aux conditions des contrats proposés, pourront être vues, et on pourra se procurer des formulaires de soumissions en blanc aux Bureaux de Poste mentionnés plus haut, ou aux bureaux intermédiaires.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,
Québec, 10 novembre 1871.

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE AGRICOLE DE
FIRMIN H. PROULX :

PETIT MANUEL D'AGRICULTURE, par Hubert LaRue,
recommandé par le Conseil de l'Instruction Publique et le

Conseil Agricole de la Province de Québec. Ce petit Manuel est destiné aux enfants qui fréquentent les écoles élémentaires, modèles et académiques. Tout instituteur qui n'enseignerait pas au moins à ses élèves les éléments de la science agricole, manquerait grandement à sa mission. Que l'instituteur dans les campagnes prépare les enfants à connaître les éléments de l'agriculture et à aimer la culture des champs, et la voie du progrès agricole auquel nous aspirons sera bientôt ouverte. Si des hommes de science veulent bien nous en frayer le chemin, montrons-nous généreux ; ne restons pas indifférents, lorsqu'ils desiront nous faire connaître les secrets de l'art agricole. — Prix, 10 centins ; par la poste, 12 centins.

LES VEILLÉES CANADIENNES, traité élémentaire d'agriculture approuvé par la société d'agriculture du Bas-Canada, le 13 septembre 1852, et publié par Frs. M. Ossaye. — Prix, 25 centins ; par la poste, 30 centins.

LES ÉLÉMENTS DE L'AGRICULTURE, à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith. — Prix, 25 centins ; par la poste, 30 centins.

LE SAGUENAY, ou le passé, le présent et l'avenir du Haut-Saguenay, au point de vue de la colonisation. — Prix, 15 centins ; par la poste, 20 centins.

HISTOIRE NATURELLE du Canada, les OISEAUX, par J. M. LeMoine, en deux volumes. — Prix, 1 piastre et 25 centins ; par la poste, 8 centins de plus.

LE LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR, nouveau trésor de la chambre ou le fidèle conseiller des cultivateurs. Ce petit livre fait connaître les vrais moyens de s'enrichir rapidement en cultivant la terre. — Prix, 15 centins ; par la poste, 20 cts.

LA CHIMIE, appliquée aux arts et métiers, à l'usage de toutes les familles. — Prix, 25 centins ; par la poste, 30 cts.

LE VÉTÉRINAIRE pratique, traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons, aux chiens et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart. Édition la plus récente. — Prix, 75 centins ; par la poste, 85 centins.

LES MALADIES DES PATATES, des betteraves, des blés et des vignes, avec l'indication des meilleurs moyens pour les combattre. — Prix, 75 centins ; par la poste, 82 centins.

DES ENGRAIS, ou l'art d'améliorer les plus mauvaises terres par les amendements et les engrais de toute nature, par M. Ducou. — Prix, 25 centins ; par la poste, 30 centins.

CAUSERIES DU DIMANCHE

PAR

A. B. ROUTHIER.

Un volume in-12 de plus de 300 pages. — Prix : 75 centins.

TABLES DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE

Religion et politique. — A propos du Concile du Vatican. — Des Vicaires Apostoliques et de St. Jean-Baptiste. — Le rire des hommes. — Le rire du Dieu. — Aux grands maux les grands remèdes. — La France et l'Église. — Le Prisonnier de Wilhelmshöhe. — Le prisonnier du Vatican. — Du pouvoir temporel des Papes. — Notre situation. — L'annexion. — L'indépendance. — De l'émigration. — L'avenir des États-Unis. — Du Libéralisme en Canada. — Le libéralisme et le procès Guibord. — L'Église et l'État. — Du journalisme.

SECONDE PARTIE.

Critique littéraire. — Coup d'œil général sur la littérature française au XIXe siècle. — Louis Veuillot et ses critiques. — Louis Veuillot et ses amis. — Lamartine. — Victor Hugo. — M. Louis-Honoré Frechette. — M. Benjamin Sulte. — M. Marmette.

TROISIÈME PARTIE.

Une page d'Histoire. — La sentinelle du Vatican.